

Exercice Budgétaire : 2022

Fonction : 822 TRANSPORT FERROVIAIRE

Direction : DST

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
938/822/65641/81100001	26 735,00 €		2022 26 735,00 €

### Thème : C03.01 Transports

#### Objet : Avenant modificatif de l'offre de la Société Nationale des Chemins de Fer Belge (SNCB) pour le Service Annuel 2023

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 4 octobre 2022, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attribution du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la convention n° 19005541 du 25 octobre 2019 et ses avenants entre la Région Hauts-de-France et SNCF Voyageurs portant obligations de service public pour le transport ferroviaire de voyageurs des Hauts-de-France,

Vu l'avis émis par la commission Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

#### PREAMBULE :

Mises en place au service annuel 2019, les liaisons transfrontalières entre la Sambre et la Belgique n'ont pas trouvé leur public, on relève seulement 10 à 15 usagers par train en moyenne. Ces liaisons s'inscrivent dans le cadre de l'article 26 de la Convention TER, qui précise notamment les modalités d'exploitation des liaisons transfrontalières. En accord avec la Région, la SNCB a ainsi souhaité donner une nouvelle impulsion à ces liaisons en mettant fin aux liaisons Aulnoye-Mons (2 allers/retours) et en renforçant les liaisons Maubeuge - Charleroi (passage de 2 allers retours à 9 allers retours).

Ce renforcement d'offre doit intervenir à partir du service annuel 2023 (SA 2023) et permettra de mieux répondre aux besoins de mobilité des habitants de l'avesnois, notamment les travailleurs transfrontaliers. Ce développement contribuera ainsi à l'aménagement du territoire régional, et de participer au désenclavement du territoire de la Sambre-Avesnois

L'impact financier prévisionnel de ce nouveau service à la charge de la Région Hauts-de-France est de 545 736 € sur la contribution régionale. Cet impact sera réglé conformément aux modalités prévues dans la Convention TER.

## DECIDE

Par 37 « Pour », 2 « Contre », 17 « Abstention »

Au titre du programme 81100001 – Dans le cadre de la Convention TER :

- D'approuver les modifications d'offres détaillées dans la présentation du projet figurant en annexe
- D'approuver l'impact financier prévisionnel sur la contribution financière régionale de ces modifications d'offre, aux conditions économiques de 2022, de :  
26 735 € pour l'exercice 2022, régularisés lors du Décompte 2022 ;  
545 736 € pour l'exercice 2023, régularisés lors du Décompte 2023.
- D'approuver l'avenant 11 à la convention n° 190005541 du 25 octobre 2019 entre la Région Hauts-de-France et SNCF Voyageurs portant obligations de service public pour le transport ferroviaire de voyageurs des Hauts-de-France
- D'affecter une AE 2022 de 26 735 €
- 

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser, sous réserves de modifications non substantielles et à signer l'avenant n°11 précité et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (42) :** Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Aurore COLSON, Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Benjamin LUCAS, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Véronique TEINTENIER.

**Pouvoirs donnés (14) :** Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE.

Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2022.01341

*Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN.*

*Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Héroïse DHALLUIN.*

**N'ont pas participé au vote (0) :**

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES  
EXPRIMES**

NOM DE L'OPERATION : Avenant modification offre SNCB SA 2023

Raison Sociale : SNCF Voyageurs

Adresse : 449 avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE

Représentant légal : Monsieur Frédéric GUICHARD

## PRESENTATION DU PROJET :

### I Rappel du contexte

Sous l'impulsion du Ministère des Transports Belge et suite à l'abandon de la desserte de la dorsale Wallonne par Thalys, des liaisons transfrontalières entre la Sambre et la Belgique ont été mise en place en décembre 2018. Il s'agissait de proposer des liaisons entre Mons et Aulnoye d'une part et entre Maubeuge et Namur d'autre part afin de proposer en gare de Maubeuge et d'Aulnoye des correspondances avec les trains de/pour Paris.

Proposées à raison de 2 allers et retours par jour sur chaque axe, les liaisons avaient pour vocation de permettre un aller et retour entre la Belgique et Paris dans la journée visant essentiellement des déplacements des habitants belges vers Paris de manière occasionnelle. Les horaires proposés ne visaient pas à permettre des déplacements pendulaires des habitants de la Sambre.

Ces liaisons n'ont jamais trouvé leur clientèle : en 2019 la ligne Mons –Aulnoye transportait en moyenne 406 voyageurs par semaine (environ 15 voyageurs par train) et celle entre Charleroi et Maubeuge 264 voyageurs par semaine (environ 9 voyageurs par train).

Au vu des caractéristiques de ce service, il apparaît que :

- La fréquentation des lignes est très faible, un phénomène souligné par les ventes ;
- l'offre ne répond pas aux besoins des transfrontaliers, longue et courte distance, puisque les horaires proposés ne permettaient pas les déplacements pendulaires;
- L'amplitude horaire très large suscite une forte immobilisation du personnel et du matériel, générant des coûts supplémentaires.

La SNCB a donc mené une étude de potentiel afin d'envisager des offres alternatives entre la Wallonie et la France. Dans tous les cas l'arrêt des liaisons existantes est préconisé.

### II Proposition d'évolution

L'étude de potentiel réalisée a montré qu'il existait un potentiel entre la Wallonie et la Sambre sous réserve d'augmenter la fréquence de desserte et de proposer des horaires compatibles avec les déplacements pendulaires. Ainsi selon les scénari étudiés, il serait possible de capter plus de 100 000 voyages annuels. Les potentiels les plus importants sont identifiés par prolongation des liaisons Mons-Quevy et Charleroi-Erquelines existantes.

Cependant, la construction de l'offre doit faire face à deux contraintes techniques :

- la situation en impasse de la gare de Quevy pour les relations internes Belgique ne permet pas d'envisager la prolongation de la liaison Mons-Quevy au-delà de Quevy (les liaisons Aulnoye – Mons ne desservent pas la gare de Quevy).
- la disponibilité du parc des AM96 matériel belge qui est le seul à pouvoir effectuer ces liaisons. Le faible nombre de rames disponibles ne permet pas de prolonger les dessertes en Sambre des deux axes identifiés.

Dès lors, à l'issue de réunions techniques, SNCB a proposé :

- l'arrêt des liaisons Mons-Aulnoye.
- le prolongement de 9 allers retours Charleroi-Erquelines jusque Maubeuge.

Cette nouvelle desserte permettrait de gagner environ 100.000 voyages annuels ce qui permet de répondre à un vrai besoin de mobilité des habitants du territoire.

Il est proposé la mise en œuvre de cette nouvelle desserte, à savoir 9 allers et retours en semaine entre Charleroi et Maubeuge et l'abandon des relations Mons-Aulnoye à compter du service annuel 2023. Les relations Aulnoye-Charleroi restent possibles par correspondance à Aulnoye.

### **III Impact sur la contribution régionale**

L'impact financier prévisionnel sur la contribution financière régionale de ces modifications d'offre, aux conditions économiques de 2022, est de 26 735 € pour l'exercice 2022 (mise en œuvre de la modification d'offre à compter du 11 décembre 2022), régularisés lors du Décompte 2022 (facture TER).

L'impact financier prévisionnel est de 545 736 € pour l'exercice 2023, régularisés lors du Décompte 2023.

Les horaires de la nouvelle liaison figurent en annexe (semaine et week-end).

# Charleroi – Erquelinnes – Maubeuge : l'horaire



Ci-dessous les horaires en semaine avec arrêt à Jeumont.

Encadré en bleu sont les trains TER qui donnent correspondance sur l'offre actuelle existante.

La nouvelle offre **maintient l'ensemble des correspondances en semaine**, seule le temps de correspondance change.

Charleroi - Erquelinnes- Maubeuge (N67)									
L n°	4755	4756	4758	4760	4762	4764	4766	4768	4769
Charleroi-Sud	05:24	06:18	08:24	10:24	12:24	14:24	16:24	18:24	19:24
Erquelinnes	06:06	07:00	09:06	11:06	13:06	15:06	17:06	19:06	20:06
Maubeuge	06:18	07:12	09:18	11:18	13:18	15:18	17:18	19:18	20:18
TER n°	16452	16454		16456		16458	16460		
Maubeuge	06:42	07:42		11:42		15:42	17:42		
Paris	08:41	09:41		13:41		17:41	19:41		
<b>Correspondance</b>	00:24	00:30		00:24		00:24	00:24		

Maubeuge - Charleroi - Erquelinnes (N67)									
TER n°	16451		16453		16455		16457		
Paris	07:19		13:19		19:19				
Maubeuge	09:18		15:18		19:19				
<b>Correspondance</b>	00:26		00:26		00:26		00:25		
L n°	4777	4778	4780	4782	4784	4786	4788	4790	4791
Maubeuge	06:44	07:44	09:44	11:44	13:44	15:44	17:54	19:44	20:44
Erquelinnes	06:56	07:56	09:56	11:56	13:56	15:56	18:06	19:56	20:56
Charleroi-Sud	07:38	08:38	10:38	12:38	14:38	16:38	18:48	20:38	21:38

Horaires TER basés sur le site TER Hauts-de-France consulté le 02.03.2021.  
N67 = de lundi à vendredi

# Charleroi – Erquelles – Maubeuge : l'horaire



Ci-dessous les horaires le weekend avec arrêt à Jeumont. Encadré en bleu sont les trains TER qui donnent correspondance sur l'offre existante.

**Samedi**: avec la nouvelle offre la correspondance du samedi soir disparaît pour les voyages vers la Belgique, cependant nous rajoutons une nouvelle correspondance le samedi après-midi.

**Dimanche**: nous ne proposerons plus de correspondance le matin pour les voyages vers Paris, la correspondance le soir est maintenue. En direction de la Belgique seul la correspondance du midi est maintenue.

Charleroi - Erquelles - Maubeuge (Samedi et Dimanche)								
L n°	4756	4758	4760	4762	4764	4766	4768	4770
Charleroi-Sud	06:14	08:14	10:14	12:14	14:14	16:14	18:14	20:14
Erquelles	06:54	08:54	10:54	12:54	14:54	16:54	18:54	20:54
Maubeuge	07:03	09:03	11:03	13:03	15:03	17:03	19:03	21:03
TER n°	Samedi				Sa./Di.		Di.	
	16464				16460		16480	
Maubeuge	07:42				17:37		19:52	
Paris	09:41				19:41		21:53	
Correspondance	00:39				00:34		00:49	
Maubeuge - Charleroi - Erquelles (Samedi et Dimanche)								
TER n°					Sa./Di.		Samedi	
					16465		16467	
Paris					10:19		14:19	
Maubeuge					12:20		16:18	
Correspondance					00:34		00:36	
L n°	4777	4778	4780	4782	4784	4786	4788	4790
Maubeuge	06:54	08:54	10:54	12:54	14:54	16:54	18:54	20:54
Erquelles	07:05	09:05	11:05	13:05	15:05	17:05	19:05	21:05
Charleroi-Sud	07:45	09:45	11:45	13:45	15:45	17:45	19:45	21:45

34 Horaire TER basé sur le site TER Hauts-de-France consulté le 02.03.2021.